

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 33 (1925)

**Heft:** 12

**Artikel:** Quelques notes sur la XIIe conférence internationale de la Croix-Rouge

**Autor:** Dunant, Maurice

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-973953>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Wer sich darüber für sich oder für die Aufklärung interessiert, der wende sich an das Sekretariat des Schweiz. Aktionskomitees, Christoffelgasse 4, Bern, Telefon Bollwerk 10. 14.

Und da sollte das Rote Kreuz nicht mithelfen wollen?

Das Rote Kreuz hat noch einen andern und ganz speziellen Grund, mit aller Macht für das Gelingen des humanitären Werkes einzutreten: Schon seit Jahren häufen sich die Klagen, daß unsere Krankenschwestern, die sich aufopfern, für die Tage des Alters und der Invalidität — der sie früher anheimfallen als andere Berufsleute! — ohne Hilfe dastehen. Sollen wirklich diejenigen, welche ihre Mitmenschen retten helfen, nachher betteln gehen? Da wird uns das neue Gesetz helfen, und darum ist es unsere Pflicht, zu dessen Gelingen beizutragen.

Es ist, als ob der Gesetzgeber mit seinem Entwürfe unseren lange gehegten Wunsch besonders gefannt hätte und uns nun entgegenkommen wollte!

Wie kann das Rote Kreuz helfen?

Wir appellieren an unsere Zweigvereine, an unsere Hilfsorganisationen, die Samaritervereine und den Schweiz. Krankenpflegebund. Werbet für die gute Sache, wecket die Gleichgültigen, sagt ihnen, daß es sich handelt um die Gesundheit, die Wohlfahrt und die Befriedigung unserer Mitcidgenossen. Ein Mißlingen der Abstimmung würde einem schweren Volksunglück, einer Katastrophe gleichkommen! Auch dieser Katastrophe vorzubeugen, ist die Pflicht des Roten Kreuzes.

Wir wollen ja das Beste hoffen, das Gesetz muß angenommen werden; aber das genügt nicht. Der Wille des Schweizervolkes, seinen Mitcidgenossen das schönste Denkmal der Humanität zu errichten, muß mit einem gewaltigen und imposanten Mehr zum Ausdruck kommen.

Dazu sollen wir mithelfen. Es soll in der Geschichte unseres Vaterlandes dereinst niedergeschrieben sein, daß sein Rotes Kreuz bei

diesem erhabenen Werke der Humanität selber werttätig mitgeholfen hat.

Darum, liebe Rot-Kreuz-Gemeinde, anß Werk, werbet und schafft, daß es gelinge.

**Der Zentralsekretär  
des Schweiz. Roten Kreuzes:  
Dr. E. Ischer.**

### **Quelques notes sur la XII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge.**

La ville de Genève vient de donner, une fois de plus, l'hospitalité aux délégués de la douzième Conférence internationale de la Croix-Rouge. Les dixième et onzième Conférences avaient eu lieu en 1921 et 1923 à Genève, alors que la Ligue des Croix-Rouges y avait encore son siège.

Quarante sociétés nationales de la Croix-Rouge et 26 gouvernements étaient représentés par 134 délégués; en outre, une vingtaine d'institutions ou de sociétés d'utilité publique. Les délégués de la Croix-Rouge suisse étaient M. le colonel Bohny, président, M. Maurice Dunant, vice-président, et M. le docteur Ischer, secrétaire général. Le Gouvernement suisse avait délégué M. le ministre Dinichert, le colonel divisionnaire Grosselin, le colonel Hauser, médecin en chef, et le colonel Thomann, pharmacien en chef.

Les questions portées à l'ordre du jour par le Comité international étaient une résultante des expériences de la dernière guerre, soit:

1. La standardisation (établissement d'une norme unique) du matériel sanitaire de guerre.

2. La guerre chimique et ses conséquences.

3. Les mesures propres à diminuer le nombre des disparus en temps de guerre.

4. L'immunisation de l'avion sanitaire.
5. Relation des services de santé militaire et des sociétés nationales de la Croix-Rouge.
6. Coordination de l'assistance privée en faveur des réfugiés.
7. Création de cartes d'identité pour des membres d'une société nationale de la Croix-Rouge voyageant à l'étranger.
8. L'usage et le port de l'emblème de la Croix-Rouge.
9. L'action de secours volontaires des organisations de la Croix-Rouge en cas de catastrophes (proposition Ciruolo).
10. Examen par une commission du Rapport général du Comité international.

Enfin une commission spéciale des délégués des Comités centraux devait désigner le président de la conférence et les autres membres du bureau, ainsi que dix commissions. Les séances plénières avaient lieu dans l'Aula de l'université, à l'exception de la séance de clôture qui se réunit dans la salle du Grand Conseil genevois.

D'après les statuts du Comité international, c'est au président de la société nationale qu'incombe le devoir d'ouvrir la séance du Conseil des délégués. Ce fut donc M. le colonel Bohny qui, souhaitant la bienvenue aux délégués remercia spécialement Madame Wodrow Wilson, la veuve du regretté et vénéré président des Etats-Unis, d'honorer la conférence de sa présence.

Sur la proposition du Dr Bohny, M. Gustave Ador fut nommé président par acclamations et M. Thiébaud, secrétaire général de la Croix-Rouge française, vice-président.

Dans la première séance plénière, M. G. Ador souhaita une cordiale bienvenue à toutes les personnes qui avaient répondu à l'appel du Comité international et rappela l'entente qui n'a cessé de régner entre les sociétés nationales de la Croix-

Rouge et le Comité international depuis sa fondation en 1864. M. Ador dit que l'Exposition internationale de matériel sanitaire organisée à Genève à l'occasion de la conférence avait pour but de démontrer aux sociétés de la Croix-Rouge l'utilisation la plus pratique — en temps de paix — de l'avion sanitaire, dont les récentes expériences au Maroc sont concluantes, et que les sociétés s'intéressaient certainement aussi à la standardisation du matériel sanitaire exposé.

M. A. Moynier, trésorier, présenta ensuite un bref rapport sur la gestion des fonds confiés au Comité international, notamment celui de l'ex-impératrice Augusta, dont les intérêts doivent être répartis tous les cinq ans pour des missions humanitaires, création d'écoles d'infirmières ou pour tout autre but d'utilité pratique.

Le fonds de l'impératrice Shôken (Japon), dont les revenus sont employés chaque année à des œuvres de secours en temps de paix, etc.

Le fonds Nightingale destiné à distribuer des médailles et des diplômes aux infirmières particulièrement méritantes.

Enfin, M. le professeur Bernard Bouvier fit un excellent résumé de l'activité du Comité international qui considère son rôle historique, dont on parle souvent, comme une obligation pour lui de multiplier son activité afin de servir avec toujours plus de dévouement et de clairvoyance les principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

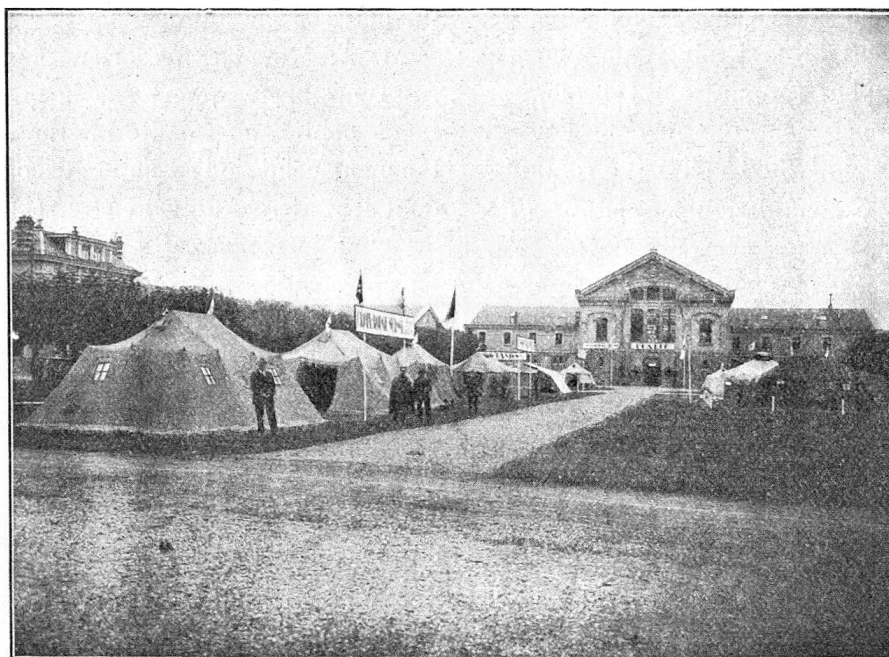
Dans une autre séance plénière, la conférence vota deux résolutions engageant le Comité international à s'entendre avec le Conseil des gouverneurs de la Ligue des Croix-Rouges pour la convocation d'une Conférence internationale chargée d'examiner la suite à donner à la première résolution de la XI<sup>e</sup> Conférence relative à l'organisation internationale de

*la Croix-Rouge.* Dans la discussion, M. le ministre Dinichert exprima, au nom du Gouvernement suisse, l'avis que cette question est de la compétence exclusive des sociétés nationales, ce qui aura pour effet de placer les gouvernements dans une situation un peu particulière. M. G. Ador répondit que le Comité international acceptait le mandat qu'on lui offrait.

Nous ne pouvons donner, dans ce

Il nous paraît utile aussi de signaler le vœu de la commission chargée d'étudier *l'usage et le port de l'emblème de la Croix-Rouge.*

Ce vœu demandait que les législations des divers pays se mettent d'accord pour interdire tout usage abusif ainsi que le port de l'emblème de la Croix-Rouge ou de tout autre insigne pouvant prêter à confusion.



Exposition de la Croix-Rouge internationale à Genève.  
Matériel sanitaire suisse.

compte rendu, des détails sur les travaux des dix commissions. Ceux que ces questions intéressent pourront facilement se procurer les procès-verbaux des intéressantes discussions qui ont eu lieu sur ces divers sujets. Disons seulement qu'il a été décidé de créer un fonds propre au Comité international et qu'un capital de cinq millions suffirait pour lui permettre de poursuivre son activité. Une grande société industrielle suisse a déjà envoyé une somme de fr. 100 000 comme contribution à ce fonds.

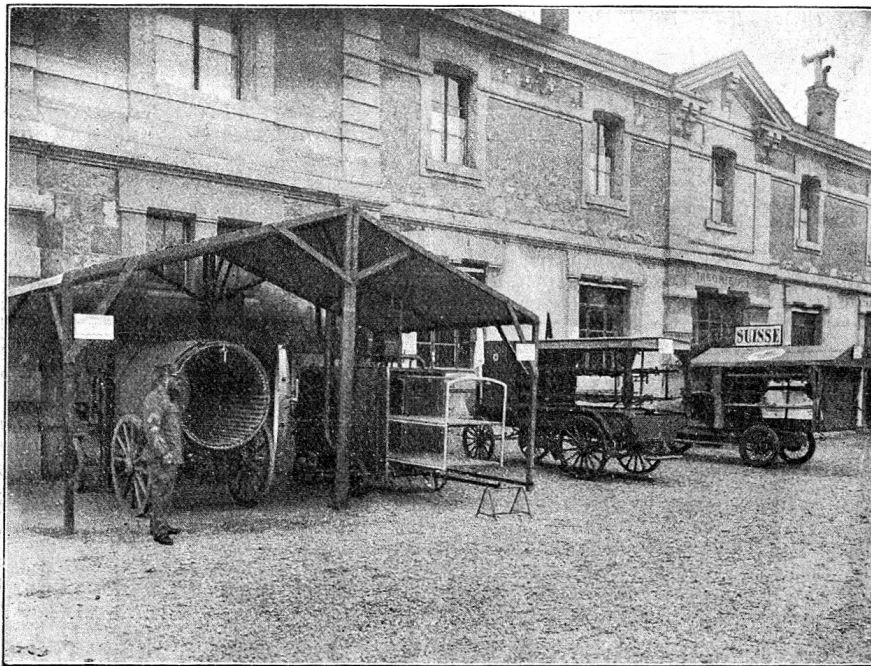
Nous devons encore parler de la très intéressante Exposition de matériel sanitaire organisée à la caserne de Plainpalais, sous la direction de M. Haccius. Dans la vaste cour, des tentes sur lesquelles flottaient les drapeaux de 19 pays, avaient été dressées; celles de la section genevoise de la Croix-Rouge avaient naturellement une place en vue. Cette exposition, rappelons-le, avait pour but de permettre à une commission désignée pour cela, de réaliser l'idée pratique autant qu'humanitaire de la « standardisation »

du matériel de transport qui permettra de supprimer, pour les blessés, les affres et pertes de temps des échanges de brancards.

La plus belle et la plus complète de ces expositions était celle de l'Italie, occupant à elle seule plus que le grand manège, car on voyait devant l'entrée deux tentes à double parois de toile, l'une d'elle assez grande pour abriter

voir encore dans la section italienne des pharmacies portatives dont chaque école — même celle du plus petit village — est munie.

Les stands de la Croix-Rouge suisse et du service sanitaire de l'armée fédérale étaient organisés dans la grande salle de théorie de la caserne. Le secrétariat général avait envoyé des maquettes du Lindenhof et du nouvel immeuble de la



Exposition de la Croix-Rouge internationale à Genève.

Voitures suisses de désinfection.

toute une famille, et dans laquelle une petite cuisine avec son fourneau minuscule est aménagée derrière le dortoir. À côté c'est la tente-chapelle, avec son autel, ses habits sacerdotaux, ses prie-Dieu et ses banquettes.

Les grandes tentes renferment un matériel magnifique et admirablement préparé pour répondre immédiatement à tous les besoins. Qu'un tremblement de terre ou une autre catastrophe vienne jeter l'effroi, il y a les moyens de secourir efficacement et rapidement. On pouvait

Croix-Rouge suisse à Berne, ainsi que des caisses renfermant du matériel de samaritains et des poupées articulées, destinées avec tous leurs accessoires, à illustrer des cours pratiques de soins aux bébés. M<sup>me</sup> Bohny avait apporté et exposé de forts jolis modèles de wagons sanitaires de la Croix-Rouge suisse. Enfin, contre les parois étaient fixés des tableaux de statistiques, ainsi qu'une gravure en couleur de l'école de « La Source ».

Le matériel de l'armée suisse faisait très bon effet; tentes de divers modèles,

ambulances automobiles dites « Croix-bâloise » pouvant être placées sur n'importe quel châssis. Notons encore tous les modèles de brancards: celui du D<sup>r</sup> Weber, strictement à l'ordonnance, celui du D<sup>r</sup> Reverdin, qui joint le confort aux facilités extrêmes de transport, le brancard Riggensbach, des luges, des civières sur skis, des brancards roulants, etc.

En gare de Cornavin, les C.F.F. avaient exposé trois wagons sanitaires, et le P.L.M. un, ainsi que des « paniers de secours » placés dans les gares, et d'autres plus petits destinés au service des trains.

Le brouillard qui recouvrait à faible hauteur le canton de Genève pendant la conférence, empêcha les avions sanitaires — obligeamment mis à disposition par l'armée française — d'arriver jusqu'à l'aérodrome de Cointrin.

Il est bien regrettable que les sections de la Croix-Rouge suisse et les sociétés de samaritains n'aient pu envoyer des délégués pour voir cette intéressante exposition qui ne se renouvellera pas avant longtemps en Suisse.

Si les congressistes ont bien travaillé pendant la durée de la conférence, ils ont eu aussi l'occasion de se voir dans les réceptions qui accompagnent heureusement les congrès. M. G. Ador reçut les délégués, ainsi que beaucoup de personnes s'intéressant à l'œuvre de la Croix-Rouge, dans sa belle propriété d'Hauterive. Le Comité international offrit une charmante soirée dans les salons de l'Hôtel des Bergues, et la ville de Genève reçut la conférence — ainsi que 150 médecins tchécoslovaques en tournée d'instruction — dans le beau foyer du théâtre.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la séance de clôture du samedi 10 octobre, sous la présidence de M. Ador qui ne paraissait nullement fatigué malgré le tra-

vail intense qui lui avait été imposé pendant la semaine. Les diverses commissions présentèrent leurs rapports. M. Vinci (Italie), rapporteur, ne put qu'adresser les éloges de la première commission au Comité international sur l'œuvre considérable qu'il a accomplie de 1923 à 1925: «Tous les mandats donnés par la XI<sup>e</sup> Conférence ont été exécutés par lui avec honneur et cette scrupuleuse exactitude qui est traditionnelle dans cette institution humanitaire.» Ce jugement sera certainement approuvé partout en Suisse.

Toutes les conclusions des rapports des commissions ayant été acceptées, M. G. Ador, de sa voix sympathique, remercia l'assemblée en ces termes: «Vous avez exprimé à maintes reprises, au cours de cette conférence, votre pleine confiance au Comité international. Il enregistre de telles déclarations avec une profonde reconnaissance et proclame une fois de plus qu'il est fier et heureux de continuer avec tout son cœur, toute son intelligence et toute sa volonté les travaux que vous voulez bien lui confier.»

Enfin le général Pau, au nom des Croix-Rouges nationales, exprima ses remerciements à M. Ador «pour la façon magistrale avec laquelle il a présidé, une fois de plus, la douzième Conférence de la Croix-Rouge». Puis M. Ador clôtura officiellement la Conférence internationale.

*Maurice Dunant, vice-président.*

## Der neue Säuglingskorb des Roten Kreuzes.

Zahrzehntelange Erfahrung hat zur Genüge gezeigt, welche große Rolle die vom Roten Kreuz und Samariterbund gemeinsam durchgeführten Kurse für erste Hilfe und für häusliche Krankenpflege in der hygienischen Er-